



RESIDENCE LES SOURCES DU VERDET

DEJEUNERS ET ANIMATIONS PONCTUELS

A L'EHPAD « LES SOURCES DU VERDET »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cadre de sa politique sociale pour le maintien des liens sociaux et en partenariat avec l'EHPAD « Les Sources du Verdet » de Treillières, le CCAS propose aux seniors de la commune de participer à un temps convivial et d'échange avec les résidents et les professionnels de l'EHPAD de Treillières.

Contacts :

CCAS DE TREILLIERES	57, rue de la Mairie 02.40.94.52.42 ccas@treillieres.fr
EHPAD « Les Sources du Verdet »	18, Impasse des Bouvreuils-Treillières 02.51.77.05.52 sectreillieres@asso-lesbruyeres.org

1-MODALITÉS D'ACCES A CE TEMPS CONVIVAL

Le temps convivial est proposé tous les jeudis hors vacances scolaires et jours fériés de 11h45 à 16h30 pour les seniors autonomes de Treillières.

L'utilisateur devra s'y rendre par ses propres moyens de locomotion.

2-INSCRIPTIONS

a) Les modalités

L'accès à ce temps convivial est soumis à une inscription au CCAS. L'utilisateur devra venir compléter son dossier avant toute première participation.

b) Les délais d'inscription

L'utilisateur devra communiquer sa date d'inscription huit jours avant sa participation à l'aide d'une fiche de présence disponible au CCAS. L'inscription enregistrée sera transmise le mercredi midi précédant à L'EHPAD (soit une semaine avant).

Défaut d'inscription :

Un usager ne pourra pas être admis dans la résidence sans y avoir été préalablement inscrit, au CCAS.

3-FACTURATION

a) Tarifification

Le tarif est défini par le conseil d'administration de l'EHPAD et révisé chaque année.

Pour l'année 2018, le tarif retenu est de 8.55€

b) Facturation et paiement

Le repas devra être réglé le jour même à L'EHPAD en chèque.

4-MODIFICATION OU ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute absence doit être signalée au CCAS.

Cas d'absence non facturable :

- Maladie ou hospitalisation de l'utilisateur sur présentation d'un justificatif médical dans les huit jours suivant l'absence.
- Pour raisons familiales sur présentation d'un justificatif officiel dans la semaine qui suit.
- Fermeture exceptionnelle de la structure.



Je soussigné (e)

avoir pris connaissance du règlement intérieur.

A Treillières, le

Signature